



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 25 novembre 2025

Délibération n° 17-2025
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Gérard DUBUCHE, Brigitte MARY,

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Objet :

CCAS

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} JANVIER AU
25 NOVEMBRE 2025**

Exposé des motifs :

Aux termes du Décret n°95-562 du 06 mai 1995, le Conseil d'Administration peut déléguer à sa Présidente une partie de ses attributions.

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte des décisions prises entre le 1^{er} janvier et 25 novembre 2025.

Délibération :

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1955.

Vu la délibération du conseil d'administration n°21-2021 en date 19 octobre 2021 relative aux délégations de compétences,

Compte rendu :

DECISION N°1-2025 portant validation de l'offre de « Aux trois petits grains de bonheur » pour les colis de Noël 2025.

DECISION N°2-2025 portant validation de l'offre du restaurant « La Pommeraie » pour le repas des cheveux blancs 2025.

DECISION N°3-2025 portant transfert de crédit de chapitre à chapitre – Budget CCAS.

Le Conseil d'Administration prend acte du compte rendu de ces décisions.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

